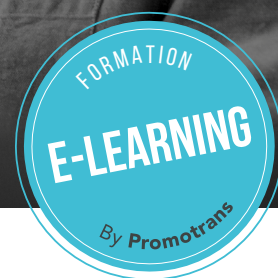


ATTESTATION DE CAPACITÉ COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT

Planifier les échanges

#demainm'appartient

- Commissionnaire de Transport



Une formation en e-learning à votre image

Le **Commissionnaire de Transport** organise librement et fait exécuter, sous sa responsabilité et en son nom propre, le déplacement des marchandises d'un lieu à un autre, selon les modes et les moyens de son choix. En fonction des besoins définis par le client, il choisit le ou les modes de transport les plus appropriés (par mer, terre ou air), ainsi que les transporteurs les mieux adaptés pour assurer le déplacement des marchandises.

Pour vous, l'objectif de cette formation d'une durée de 216h en e-learning est d'acquérir des connaissances vous permettant de passer avec succès l'examen écrit d'attestation de capacité professionnelle de commissionnaire de transport défini dans le référentiel.

Une pédagogie adaptée à vos besoins



Cours modulables
spécifiquement pour
l'enseignement à distance



Suivi personnalisé tout au long
de votre formation
par des experts métiers,
du lundi au vendredi



Plateforme disponible 24h/24
et 7j/7



Semaine de révision
complémentaire (en option)

Proche de vous, même à distance

Pour répondre à vos besoins, Promotrans enrichit son catalogue avec des formations accessibles en ligne. Accompagné par un animateur pédagogique, vous êtes orienté, suivi et encouragé tout au long de votre apprentissage.

Ensemble, nous réinventons la formation professionnelle autour de 4 valeurs clés de Promotrans :



L'humain



Le partage



Le lien



L'innovation

Une formation interactive et personnalisée

La formation de Commissionnaire de Transport s'appuie sur des livrets de cours imprimables, des exercices et des cas pratiques. Chaque séquence est validée par un Quiz ou un devoir. Des visioconférences, en live ou en replay, sont également à votre disposition durant toute votre formation.

À l'issue de la formation, vous pourrez vous présenter à l'examen professionnel qui se compose d'un questionnaire à choix multiples (QCM) et d'une épreuve portant sur la gestion et l'exploitation de l'entreprise. L'examen est organisé par la DREAL de votre région 1 fois par an.

Sont déclarés reçus les candidats qui ont obtenu pour l'ensemble des épreuves une note au moins égale à 120 sur 200, sous réserve qu'ils aient obtenu au moins 50 points pour le QCM et 40 points pour l'épreuve à réponses rédigées.

Les compétences de votre formation

- Gestion financière
- Procédures douanières
- Réglementation professionnelle
- Transport Multimodal
- Droit social
- Ventes internationales
- Normes techniques
- Entraînement à l'examen
- Droit commercial

Notre réussite, c'est la vôtre


850
COLLABORATEURS


98%
DE DIPLÔMÉS EN POSTE EN
ENTREPRISE DANS LES 6 MOIS
SUIVANT LEUR FORMATION


7.000
ENTREPRISES CLIENTES


4 millions
D'HEURES DE FORMATION
DISPENSÉES / AN


3.000
JEUNES FORMÉS CHAQUE ANNÉE
DANS NOS CAMPUS

Groupe
promotrans

Suivez-nous
sur les réseaux



www.promotrans.fr

Pour en savoir plus sur
le programme de la
formation, scannez ce
QR Code.

